



Commission des
Affaires Culturelles
et de l'Éducation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mission « flash » sur la mise en place du dispositif « 2S2C » à l'école

Communication de

M. François Cormier-Bouligeon

et Mme Béatrice Descamps, rapporteurs

—

Mercredi 15 juillet 2020

Monsieur le président,

Mes chers collègues,

Nous souhaitons, en premier lieu, remercier nos collègues députés ainsi que les élus locaux qui nous ont accueillis à l'occasion des quelques déplacements de terrain, hélas trop rares compte-tenu du calendrier de nos travaux, et celles et ceux qui nous ont transmis des informations utiles en provenance de leurs circonscriptions.

Comme vous le savez, depuis le 11 mai dernier, certains élèves ont pu reprendre le chemin de l'école. Afin de permettre ce retour dans des conditions sanitaires satisfaisantes – le virus circulant encore assez activement sur notre territoire –, un protocole sanitaire a été mis en œuvre, sur la base des préconisations du Conseil scientifique.

Ainsi, les effectifs étaient limités partout à 15 élèves, pour des classes qui accueillent généralement un peu moins du double. Se posait donc un problème mathématique assez simple, en dehors de certaines classes de zones rurales et des classes récemment dédoublées : comment assurer l'accueil, sur le temps scolaire donc, d'un maximum d'élèves ?

Si le problème était formulé de façon simple, les solutions, elles, ne l'étaient pas. L'une d'entre elles a consisté en la mise en place d'un dispositif innovant, permettant aux communes d'**organiser l'accueil, sur le temps scolaire, des élèves par le biais d'activités relevant du sport, de la santé, de la culture ou de civisme** : c'était l'objet du dispositif « 2S2C ».

Plusieurs députés, émanant de notre commission en particulier, avaient suggéré au ministre de l'Éducation nationale, pendant le confinement, la mise en place de ce type de dispositif et il est heureux que le ministre ait accepté de le mettre en œuvre en l'élargissant à la culture et au civisme.

Il faut ici saluer la réactivité des équipes du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que le suivi effectué par les autres ministères sollicités dans ce cadre – nous pensons évidemment aux ministères des Sports et de la Culture –, dans la mise sur pied d'un dispositif novateur.

Les exécutifs locaux et les directeurs d'école ne sont pas en reste et, alors qu'ils avaient été très sollicités dans le cadre de la réouverture des écoles – en particulier dans la mise en œuvre du protocole sanitaire et l'organisation de l'accueil des élèves –, ils ont été, pour beaucoup, très volontaires pour franchir cette deuxième « haie » qu'a constituée la mise en place du 2S2C. Nous souhaitons réellement insister sur l'exemplarité qui a été celle des personnels de

l'Éducation nationale dans la gestion de cette crise, direction et enseignants, et des équipes municipales, fonctionnaires et élus.

Pour bien accomplir la mission qui nous a été confiée par la Commission, il fallait absolument garder ce contexte à l'esprit : le dispositif « 2S2C » a été pensé et mis en place dans des conditions extrêmement difficiles pour tous, qu'il s'agisse des enseignants et des directeurs d'écoles, des familles, mais aussi des décideurs locaux.

Il n'a pas été pensé, à ce stade, comme un dispositif pérenne, mais bien comme un **moyen de répondre rapidement et de façon pragmatique aux contraintes posées par un protocole sanitaire** nécessaire, mais il est vrai rigoureux.

Il avait également pour vocation de **contribuer à l'épanouissement physique et psychologique des enfants** à l'issue du confinement difficile, par des activités physiques et culturelles.

Il constituait aussi un moyen, à notre sens, de redonner de l'activité – et des ressources – à un tissu associatif, éducatif, sportif et culturel en difficulté du fait de la crise sanitaire.

Dès lors, les remarques que nous allons formuler dans quelques instants ne sont pas des critiques, mais de simples constats qui pourront être utiles dans le cadre d'une réflexion quant aux suites à donner à ce dispositif dans le futur, et cela de façon constructive.

Pour recueillir l'information et mener au mieux notre mission, nous avons réalisé des auditions, mais aussi adressé des questionnaires aux communes, aux DASEN et aux DRAC, ainsi qu'à l'ensemble de nos collègues députés, dont quelques-uns ont pris le temps de nous répondre et nous les en remercions. Nous avons également effectué, à titre personnel, plusieurs visites de terrain dans nos circonscriptions pour affiner notre point de vue. Nous profitons de cette occasion pour remercier nos interlocuteurs.

Nous avons la rude tâche de vous présenter les conclusions d'une mission flash sur un dispositif flash et devons donc relativiser nos observations au regard des retours partiels qui nous ont été transmis.

Pour faire néanmoins un bref **bilan statistique**, nous pouvons dire que le dispositif, s'il n'a pas pu être mis en place par beaucoup de communes, a connu une montée en charge très rapide tout au long des mois de mai et de juin. Seules 1 000 conventions avaient été signées début juin, et au 19 juin, 2 700 communes avaient déjà contracté avec l'État. Finalement, à la date des vacances scolaires, **2 940 communes proposaient ce dispositif dans 5 846 écoles à 167 051 élèves du premier degré**, auxquelles il convient d'ajouter 66 conventions concernant

7 685 élèves du second degré. Au total, environ 8 % des communes ont pu mettre en place ce dispositif, et 2,5 % des élèves du premier degré y ont effectivement participé.

Compte tenu de la faible implication des collègues, notamment liée à leur déconfinement plus tardif, nous avons axé notre analyse sur le premier degré.

Ce que l'on constate, en premier lieu, c'est que **certaines communes ont pu mettre en œuvre le dispositif très rapidement, tandis que d'autres ont fait face à des obstacles nombreux et difficilement surmontables dans un temps aussi court.**

D'après nos auditions et les réponses au questionnaire que nous avons reçues, **plusieurs conditions ont présidé au déploiement rapide du dispositif.**

Ainsi, les communes dotées d'un centre de loisirs et d'animateurs municipaux ont pu, sans grande difficulté, proposer leurs services sur le temps scolaire. De la même façon, celles qui travaillaient déjà activement avec le monde associatif grâce, entre autres, à un projet éducatif territorial (PEDT) efficace, ou qui avaient conçu un réseau solide à l'occasion de la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP), ont pu les mobiliser dans ce contexte nouveau, même si certaines associations étaient également sous le coup du confinement. Le Morbihan par exemple a pu s'engager très tôt dans le dispositif, du fait d'un réseau d'intervenants en éducation artistique et culturelle (EAC) déjà bien établi.

À l'inverse, **beaucoup de communes ne disposaient pas des moyens humains nécessaires à une mise en œuvre rapide du dispositif.**

Beaucoup avaient la volonté de proposer le 2S2C mais ont peiné à trouver des intervenants qualifiés pour ce faire, étant entendu que la qualité des intervenants est évidemment primordiale quand il s'agit d'intervenir devant des classes, *a fortiori* sur le temps scolaire.

Cela exige une formation minimale. Un artiste peut, par exemple, exceller dans son domaine mais ne pas être capable de gérer un groupe de jeunes enfants et de les initier avec succès à l'art. Dans le domaine sportif, les professeurs d'EPS ont exprimé de vives craintes quant à la capacité des intervenants à conduire certaines activités sportives – sorties à vélo, activités nautiques ou escalade – avec un niveau de sécurité suffisant. La qualité des éducateurs de club a parfois pu être mise en cause au grand étonnement des rapporteurs, puisque ces mêmes éducateurs encadrent chaque semaine les enfants en club. Mais, une nouvelle fois, les objectifs et les compétences requises ne sont pas les mêmes en milieu scolaire et en club.

L'**exigence pédagogique** était toutefois ici d'autant plus forte que le dispositif 2S2C se déployait sur le temps scolaire, et non pas sur le temps périscolaire, temps habituel d'intervention des communes.

Par ailleurs, le fait d'intervenir seul devant des élèves, alors que cela se fait d'habitude en tandem avec le professeur, a pu constituer un frein pour beaucoup d'intervenants habituels de l'école.

Dans un certain nombre de cas, l'appel à des bénévoles associatifs n'a pas été possible compte tenu de ce que ces personnes avaient une activité professionnelle, généralement sur le temps scolaire. Ils sont souvent disponibles pour une ou deux heures, mais pas pour prendre en charge un groupe d'élèves sur une journée complète. D'autres étaient occupés par la reprise de leur activité associative dans le contexte du déconfinement.

Enfin, il fallait également prendre le temps de vérifier les antécédents judiciaires de nouveaux intervenants, afin de se prémunir contre tout risque, de nature pédophile ou autre. Nous avons noté avec satisfaction que les intervenants ont tous fait l'objet d'une vérification au fichier des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJ AISV)¹.

Toutes ces contraintes expliquent que le vivier des intervenants possibles était celui auquel les écoles recourent habituellement : associations d'éducation populaire, artistes de la commune, animateurs municipaux, éducateurs sportifs des communes, USEP et clubs sportifs, etc. Or, le dispositif, qui devait permettre d'accueillir le maximum d'élèves, appelait des **moyens humains** très largement supérieurs à ceux que les communes mobilisent en temps normal.

On voit aussi que, dans les départements dans lesquels le **Groupe d'appui départemental** a été mobilisé, le recensement de l'offre disponible à l'échelle du département a été plus facile, et la recherche d'intervenants d'autant plus aisée.

De la même façon, les communes qui disposaient d'**équipements sportifs, notamment extérieurs**, ont pu, beaucoup plus facilement que les autres, proposer des activités sportives aux élèves de leurs écoles.

Au-delà, la question des **locaux communaux disponibles** pour accueillir les élèves en dehors de l'école s'est posée dans beaucoup de communes et, là encore, certaines ont naturellement pu réagir plus rapidement que d'autres, tout en respectant de surcroît un protocole sanitaire qui impliquait notamment la présence de personnel pour effectuer le ménage régulier des locaux.

¹ Le FIJ AISV répertorie les personnes ayant fait l'objet d'une décision judiciaire pour une infraction sexuelle ou pour certaines infractions violentes. Il sert à prévenir la récurrence de ces infractions et à faciliter l'identification et la localisation de leurs auteurs.

Dans ce contexte, **les petites communes rurales ont eu plus de difficultés à mettre en place le 2S2C**, à la fois par manque de locaux disponibles, mais aussi par manque de moyens humains, car il est difficile et coûteux de faire venir des intervenants qui se trouvent à plusieurs dizaines de kilomètres et plus encore d'organiser le transport de dizaines d'enfants dans un contexte pandémique.

Les petites communes, de façon plus générale, ont eu plus de difficulté à mettre en place le dispositif, faute de moyens humains internes pour le penser et l'organiser, alors même que beaucoup d'entre elles avaient la volonté de le faire. Même si les services de l'État ont tenté de pallier ce problème, ils n'ont pas pu le faire pour chaque commune.

La **question financière** est également revenue fréquemment lors de nos investigations. Si l'État contribue au financement du dispositif à hauteur de 110 euros maximum par jour et par groupe de quinze élèves, beaucoup d'activités se révèlent plus coûteuses et exigent que les collectivités en financent une partie, ce qui est notamment le cas lorsqu'un intervenant doit se déplacer. C'est un facteur préoccupant d'inégalité entre les territoires, mais aussi un frein à l'offre d'activités.

En effet, en l'absence de financement complémentaire des communes, beaucoup d'associations et d'artistes ne s'y retrouvaient pas au plan financier et n'ont pas pu proposer leurs services, alors même que la mesure aurait pu constituer un levier intéressant de soutien économique à ces acteurs. Pour vous donner une idée, 110 euros représentent en moyenne seulement une heure d'intervention dans le secteur culturel.

De la même façon, si des communes ont pu recruter temporairement des étudiants titulaires du BAFA ou en STAPS, disponibles du fait de l'absence de cours en présentiel dans leurs universités, le coût d'un tel recrutement a été bien supérieur à l'aide financière de l'État, ce qui pose là aussi la question des moyens propres à chaque commune.

D'autres obstacles ont aussi contribué à ce que le dispositif ne soit pas déployé partout sur le territoire. Notamment, le dispositif ayant été mis en place très rapidement, **il n'a pas pu faire l'objet d'une préparation et d'une communication optimales** eu égard à l'ambition initiale. Le contexte politique et électoral, dans certaines communes, a rendu plus difficile et plus lente la prise de décision et donc le déploiement du dispositif, certaines équipes municipales sortantes ne souhaitant pas engager une telle dépense.

Dans certaines communes, ce dispositif, qui s'est mis en place presque du jour au lendemain, a été mal vécu par les maires, qui se sont vus confier une responsabilité nouvelle sans anticipation réelle ; certains l'ont ressenti comme une **forme de défaussement de l'État**, après une période très difficile. Certains maires

ont eu le sentiment qu'on leur renvoyait le soin de « faire garderie », et que l'État leur faisait ainsi porter la responsabilité de gérer les conséquences de l'impossibilité, pour l'Éducation nationale, d'accueillir tous les enfants sur les horaires habituels : c'est ainsi que cela a parfois été vécu.

La question de la **responsabilité juridique, notamment pénale**, des maires, a aussi très vite été au cœur des inquiétudes de ces derniers. En dépit de la mesure adoptée dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire du 11 mai 2020, qui atténue la responsabilité pénale des décideurs locaux, certains maires n'ont pas été particulièrement rassurés de devoir porter une responsabilité nouvelle pour eux s'agissant d'un temps scolaire.

Le ministre de l'Éducation nationale avait pourtant pris soin de préciser que les activités 2S2C se déployaient sur le temps scolaire précisément pour transférer la responsabilité administrative des maires vers l'Éducation nationale.

La **communauté enseignante** a également mal réagi, parfois, à la mise en place du dispositif, qui n'a pas pu faire l'objet d'une concertation poussée, notamment au plan pédagogique, eu égard au contexte dans lequel il s'est déployé.

Cela a pu susciter des inquiétudes de la part des enseignants du premier degré, notamment sur l'enseignement des activités physiques et culturelles auxquelles ils sont très attachés car elles font partie intégrante du projet pédagogique, mais aussi dans le second degré, où les professeurs d'éducation physique et sportive ont pu voir d'un mauvais œil l'intervention du mouvement sportif.

Il y a probablement eu aussi, ici ou là, des maladresses dans l'organisation, qui ont conduit à permettre la conduite d'activité, dans le domaine du sport ou de la musique par exemple, dans les locaux d'établissements scolaires et avec des intervenants extérieurs, alors même que des professeurs ne pouvaient pas prendre leurs classes. Cela a pu être interprété, à tort, comme une volonté de substituer l'action des collectivités à celle de l'Éducation nationale, et les professeurs, non associés au cadrage du dispositif, l'ont pour certains mal vécu.

Cela a aussi contribué à faire ressurgir la crainte, souvent agitée, jamais avérée, selon laquelle l'éducation physique et sportive pourrait être remplacée. Nous tenons à préciser à ce stade que nous sommes et que nous restons naturellement attachés à l'enseignement de l'EPS par les professeurs des établissements des premier et second degrés.

Des craintes se sont également exprimées concernant les financements alloués au dispositif 2S2C qui, s'il devait s'inscrire dans la durée, pourraient se substituer aux diverses sources de financement dont peuvent bénéficier les établissements scolaires pour mener à bien des projets pédagogiques en lien avec

le sport ou la culture, faisant notamment intervenir des personnes extérieures à l'école mais dans le cadre d'un enseignement et en binôme avec les enseignants.

Beaucoup d'enseignants ont aussi eu le sentiment que l'institution scolaire n'effectuait aucun contrôle sur l'honorabilité des intervenants comme sur les activités proposées par ce biais, ce qui n'est pas exact, car des contrôles ont bien été diligentés partout sur le territoire même si, il est vrai, ces contrôles ont parfois eu lieu sur la base des déclarations des collectivités. Là aussi, un défaut d'anticipation et de communication est probablement à l'origine de ces craintes, même si cette préoccupation est tout à fait légitime au demeurant.

Là où le dispositif a pu être déployé, il l'a été de façon variable selon les territoires notamment en ce qui concerne le contenu des activités proposées. Dans certaines communes, les activités ont été diversifiées, tandis que dans d'autres, le sport a largement prédominé.

De façon générale, la santé a rarement été traitée autrement que par le volet sportif et les activités liées au civisme ont été rares. Un contre-exemple nous a toutefois été fourni par le Tarn et Garonne, où des élèves ont pu participer à des ateliers de découverte des droits de l'enfant, d'écocitoyenneté, de bricolage et de recyclage.

De fait, l'école ne travaille pas réellement, aujourd'hui, avec des intervenants extérieurs sur les questions de santé et de civisme, alors même que de nombreuses associations œuvrent dans ce domaine. De la même façon, si le thème du développement durable fait de plus en plus l'objet de telles interventions, c'est encore relativement rare.

La qualité des activités proposées et des intervenants a été, semble-t-il, variable selon les communes : parfois très bien menées, parfois inadaptées à l'âge des enfants accueillis.

En ce qui concerne l'accueil des élèves, le dispositif a permis, dans la plupart des cas, de proposer des semaines complètes aux parents et parfois, de faire revenir à l'école de jeunes décrocheurs, grâce à l'alternance des rythmes et à l'attractivité de certaines activités, par exemple nautiques.

Dans certains cas, la mise en place du dispositif a permis d'augmenter sensiblement le taux de scolarisation. C'est notamment le cas de la commune de Saint Just, où le taux de scolarisation est passé 50 % à 85 %. Dans d'autres académies, le dispositif n'a pas eu d'effet notable sur le taux de scolarisation, beaucoup de parents ne voulant pas, en tout état de cause, renvoyer leurs enfants à l'école ou alors, lorsque c'était le cas, souhaitant la présence d'enseignants. On nous a notamment indiqué que la présence d'un binôme enseignant-intervenant aurait permis de faire revenir plus d'enfants à l'école ; mais évidemment, dans le

contexte que nous connaissons, cela était très difficile, voire impossible. C'est néanmoins un élément à garder en tête pour l'avenir.

Outre une forme de bilan, nous avons souhaité, au cours de cette mission, réfléchir avec nos interlocuteurs au possible avenir de ces activités : quand, comment ? *Quid* d'une éventuelle pérennisation du dispositif ?

Nous sommes persuadés que l'épanouissement des enfants passe par une plus grande place laissée au sport, à la culture et à l'engagement associatif dans l'organisation de leur temps de vie, qui ne se réduit pas au seul temps scolaire. Cet idéal, qui animait le dispositif « 2S2C », n'est pas hors de portée.

Nous avons voulu voir de quelle façon et sous quelles conditions il pourrait être repensé pour contribuer à une **plus grande émancipation des citoyens que l'école a pour vocation de former**, en gardant à l'esprit les enfants qu'ils sont aujourd'hui, dans le respect du rythme qui est le leur, sans oublier les contraintes familiales et sociales. Le sport, la culture, le civisme et la santé : c'est précisément ce qui peut et doit être accentué pour permettre la réalisation de cet objectif que l'on doit à Juvénal, « *un esprit sain dans un corps sain* ».

De façon plus pragmatique, nous sommes convaincus que les activités qui pourront être proposées dans ce cadre sont **autant de moyens de consolider certaines compétences et d'en d'acquérir de nombreuses autres nécessaires à la poursuite de la scolarité, au bien-être de l'enfant et au développement de la confiance en soi, de l'intelligence sensible et de l'esprit critique.**

L'idée qui sous-tend le 2S2C est donc séduisante ; elle est aussi très ambitieuse et nécessite de tirer les conclusions des semaines qui viennent de s'écouler, mais aussi celles des années de réformes des rythmes scolaires que les écoles viennent de traverser.

Il est tout d'abord un premier point qu'il faut souligner : **le 2S2C ne peut pas, en période normale, empiéter sur le temps scolaire**, qui doit être consacré aux enseignements, même si ceux-ci peuvent et doivent favoriser l'intervention de personnes extérieures quand cela est pertinent et organisé par le corps enseignant lui-même. C'est une **condition capitale, à notre sens, pour que le dispositif soit accepté de tous**. Il faut ajouter à cela que ne doit pas être remis en cause l'enseignement de l'EPS et des matières artistiques par les professeurs des premier et second degrés. Ils sont nombreux à avoir besoin d'être rassurés à ce sujet.

Il faut donc absolument maintenir et même augmenter les financements dédiés à ces activités proprement scolaires, mais aussi, nous le croyons, assumer d'augmenter la polyvalence des enseignants du premier degré en renforçant leur temps de formation en éducation physique et sportive et artistique et culturelle.

Mais il y a un élément à conserver, dans ce dispositif que l'on pourrait dire à cheval sur l'école et le monde extérieur : c'est la rencontre de ces deux mondes. Il y a ici une opportunité pour repenser **le temps périscolaire, dans lequel les collectivités seraient responsables d'activités diverses proposées aux enfants, mais en lien plus étroit avec l'école** : une forme de temps périscolaire qui ferait collaborer autour d'un projet local le corps enseignant, les collectivités et le monde culturel, associatif et sportif.

Il ne nous appartient pas de dire ce que doit devenir le 2S2C, mais il nous semble qu'un lien clair avec l'école doit être établi, peut-être en valorisant la participation des élèves à ces activités.

Finalement, il pourrait s'agir de **prendre appui sur ce qui existe déjà avec les projets éducatifs territoriaux (PEDT) et les Plans mercredi** et de l'approfondir encore, sans créer une nouvelle instance de concertation ou un nouveau cadre de réflexion.

Il faut également avoir la volonté de **garantir l'égalité des enfants à l'échelle des territoires**. Certaines communes sont en effet particulièrement bien dotées en équipements sportifs ou culturels, tandis que d'autres ne disposent d'aucune structure et peinent à faire venir des intervenants de qualité du fait de leur enclavement.

S'il faut être au plus près du territoire dans les activités proposées – car c'est aussi un moyen de s'approprier son patrimoine –, il faut que tous les élèves aient accès à des activités intéressantes, riches, diversifiées et de qualité. Une place importante a semble-t-il été faite aux activités physiques et sportives pendant la période de crise sanitaire – et cela est bien compréhensible car c'était les moins complexes à mettre en œuvre –, mais il faut à l'avenir faire toute sa place à la culture, mais aussi aux activités liées à la santé et au civisme et à la citoyenneté. L'axe de la qualité des projets et de la cohérence éducative sera à étudier et à développer si le dispositif est pérennisé.

Évidemment, les activités ne pourront pas être les mêmes dans un territoire de montagne et dans une grande ville, et les activités proposées seront nécessairement différentes, dans un domaine donné, en fonction de la richesse respective des territoires ; mais il nous faut impérativement tendre vers l'égalité réelle. Cela exige, bien sûr, une réflexion à l'échelle intercommunale, départementale voire régionale, pour s'assurer de l'itinérance de certains projets ou d'une forme de partage dans l'accès aux équipements.

Ce sera aussi un moyen efficace de réconcilier à travers des projets communs la France des villes et celle des territoires ruraux qui ont tant à s'apprendre mutuellement.

Pour autant, il est un écueil à éviter : celui de créer une nouvelle entité de coordination. Des structures existent déjà, qui ont d'ailleurs été actionnées pour assurer la mise en place du 2S2C : les groupes d'appui départementaux.

Il serait toutefois nécessaire d'y inclure systématiquement, au-delà du mouvement sportif, le mouvement associatif et les acteurs culturels, en premier lieu les DRAC, qui n'ont pas participé à tous les groupes d'appui départementaux, d'après ce que nous savons. Il y a du reste un lien à créer avec les plans locaux d'éducation artistique et culturelle (PLEA) dont disposent certaines communes déjà engagées dans ce processus.

C'est aussi au niveau départemental que doit se faire le recensement de l'offre disponible et la mise à disposition de l'information auprès des communes et leur accompagnement par les services de l'État.

De façon plus générale, les clubs sportifs ont été insuffisamment mobilisés sur la période. Par ailleurs, la participation des **établissements culturels**, petits et grands, n'a pas été possible dans le contexte épidémique ; mais il faut impérativement qu'ils participent activement au 2S2C à l'avenir, car ils constituent une ressource d'une richesse extraordinaire pour nos jeunes concitoyens.

Peut-être faut-il également, dans ce domaine, favoriser l'émergence d'une fédération des associations culturelles du premier degré, une sorte d'USEP artistique et culturel sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, afin d'assurer au mieux le développement de ces activités au sein des écoles, même si cela suppose des financements nouveaux.

Et, s'agissant du mouvement associatif, il faut aller au-delà de l'éducation populaire, généralement bien connue de l'Éducation nationale, pour intégrer à ces activités des problématiques plus larges comme la santé (premiers secours, alimentation, etc.), l'environnement et le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations ou encore la lutte contre la manipulation de l'information.

Il nous paraît également indispensable d'**associer plus étroitement l'Agence du Service civique**, qui est en mesure d'aider les associations, les services de l'État ou des collectivités et les établissements publics à proposer des missions dans le cadre du 2S2C qui, s'il était déployé dans toutes les communes de France, demanderait des moyens humains très importants. Il nous semble que cela constituerait également un moyen de rendre le Service civique lui-même plus attractif vis-à-vis notamment des étudiants du supérieur, qui y sont aujourd'hui sous-représentés. Cet objectif nous semble en adéquation avec l'annonce faite hier par le Président de la République relative aux 100 000 jeunes volontaires en Service civique supplémentaires dans les prochains mois.

Un problème de taille devra également être réglé s'agissant de l'**accès aux équipements sportifs** qui sont déjà saturés et qui le seront d'autant plus qu'on pourra les mobiliser par le biais du 2S2C. Dans ce domaine, nous croyons beaucoup à la création d'un conseil local des activités physiques et sportives qui aurait vocation à mettre en œuvre une stratégie sportive locale de façon concertée avec l'ensemble de ses acteurs.

Le 2S2C sera aussi l'occasion de retisser des passerelles entre les clubs sportifs et le premier degré, car il y a des licenciés en devenir parmi les plus jeunes qu'il faudrait absolument faire participer à la vie de nos clubs.

Notre collègue Régis Juanico, qui a rendu sous la législature précédente un excellent rapport sur le sport de l'école à l'université, nous rejoindra sur ce point. Cela rejoint également les préoccupations que nous avons exprimées, avec ma collègue sénatrice Françoise Gatel, dans le cadre du rapport rendu au gouvernement d'Edouard Philippe, sur la nécessité de réduire les inégalités d'accès à la pratique physique et sportive et de promouvoir le sport comme vecteur éducatif et de santé.

Mais un dispositif aussi ambitieux ne peut pas être mis en œuvre en quelques semaines, comme l'a été le 2S2C en quelques jours pour les raisons que nous connaissons. De l'avis unanime, **une année scolaire est *a minima* nécessaire pour penser et organiser cette éventuelle réforme en concertation avec tous les acteurs.**

Ainsi, il y a, à notre sens, plusieurs conditions pour qu'une pérennisation puisse être envisagée :

- un déploiement en dehors du temps scolaire à proprement parler, qui doit conserver la richesse de ses enseignements ; il ne s'agit pas d'opposer le « lire, écrire, compter » à la culture et au sport, mais bien de rendre le 2S2C complémentaire de l'école dans toute la palette des enseignements qu'elle fournit, y compris dans les domaines du sport, de la culture, du civisme et de la santé ; il importe de lever cette ambiguïté et de clarifier le cadre règlementaire de ces activités et leur contenu ;
- l'association, au plus près du terrain, du corps enseignant, pour avoir une vraie complémentarité avec l'école et un véritable projet d'établissement ; comme nous l'avons entendu pendant nos auditions, il faut faire en sorte qu'une activité organisée par un autre constitue un apprentissage pour l'enfant ; pour autant, il ne s'agit pas non plus de faire « l'école après l'école », mais de trouver un juste équilibre et une plus grande complémentarité entre le temps scolaire et le temps périscolaire ;

- une coordination à l'échelle du territoire pour assurer l'égalité dans l'accès aux ressources disponibles sur le territoire, ce qui suppose aussi, comme cela nous a été suggéré, un subventionnement adapté aux projets, aux moyens des collectivités et aux ressources des territoires ;
- la participation d'un plus large panel d'acteurs institutionnels, associatifs ou culturels pour faciliter l'identification des ressources et le déploiement du dispositif ;
- enfin, un temps de préparation et de concertation important, au plus près du terrain.

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES PAR LES RAPPORTEURS

(Par ordre chronologique)

➤ *Table ronde réunissant les représentants des maires :*

– **Association des maires ruraux de France (AMRF) - M. Jean-Paul Carteret**, président des maires ruraux de la Haute Saône, vice-président de l'AMRF, et Mme Catherine Léone, chargée de mission

– **Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) – M. Frédéric Alliot**, membre du comité directeur de l'ANDES

– **Association des petites villes de France (APVF) – M. Renaud Calvat**, maire, et M. Clément Cunin, conseiller

– **Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC) – Mme Annie Denis**, membre du Bureau de la FNCC

➤ **Ministère de l'Éducation nationale - M. Édouard Geffray**, directeur général de l'enseignement scolaire

➤ *Audition conjointe :*

– **Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) – Mme Carla Dugault**, co-présidente, et **Mme Pascale Durand**, chargée de mission

– **Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) – M. Laurent Zameczkowski**, administrateur

➤ *Table ronde des syndicats d'enseignants :*

– **Syndicat national unitaire des instituteurs, des professeurs des écoles et PEGC (SNUipp – FSU) – Mme Blandine Turki et Mme Guislaine David**, représentantes syndicales

– **Syndicat national des enseignements du second degré- Fédération syndicale unitaire (SNES-FSU) – Mme Frédérique Rolet**, secrétaire générale

– **Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (SNEP-FSU) – M. Benoît Hubert**, secrétaire général

– **Syndicat des enseignants de l'Union nationale des syndicats autonomes (SE-UNSA) – M. Rémy-Charles Sirvent**, secrétaire national

– **Syndicat général de l'éducation nationale - Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT) – M. Frédéric Cuignet, M. Dominique Bruneau et Mme Cécile Rossard**

– **Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur (SNALC) – M. Jean-Rémi Girard, président national et M. Laurent Bonnin, secrétaire national**

➤ *Table ronde des personnels de direction*

– **Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN-UNSA) – M. Philippe Vincent, secrétaire général**

– **Syndicat national unitaire des personnels de direction de l'éducation nationale (SNUPDEN- FSU) – M. Igor Garnarczyk, secrétaire général**

– **Groupement de défense des idées des directeurs (GDID) – M. Alain Rei, président**

➤ *Table ronde Monde associatif*

– **Le Mouvement associatif – Mme Françoise Sauvageot, vice-présidente**

– **Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (COFAC) – Mme Marie-Claire Martel, présidente**

– **Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) – M. Antonin Cois, secrétaire général**

➤ *Table ronde Mouvement sportif*

– **Comité national et olympique et sportif français (CNOSF) – M. Denis Masseglia, président, Mme Julie Lavet, directrice des relations institutionnelles, et Mme Solène Briel, conseillère éducation**

– **Union nationale du sport scolaire (UNSS) – Mme Nathalie Costantini, directrice nationale, et M. Mehdi Rahoui, directeur national adjoint**

– **Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) – Mme Véronique Moreira, présidente, et M. Benoît Lasnier, directeur**

– **Association nationale des étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) – M. Loïc Rosetti, président**

➤ **Association pour l'Enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (AE-EPS) – M. Baptiste Chiamo, coordonnateur commission 1^{er} degré, et M. François Lavie, président**

DÉPLACEMENTS DES RAPPORTEURS

– **Région des Hauts-de-France** : **Mme Valérie Cabuil**, recteur, et **M. Olivier Graff**, IEN adjoint au DASEN et **M. Jean-Yves Bessol**, DASEN du Nord

– **Commune de Condé-sur-Escaut** : **M. Grégory Lelong**, maire, et **M. Julien Groperrin**, adjoint

– **Commune d'Aubry-du-Hainaut** : **M. Raymond Zingraff**, maire, et **Mme Elisabeth Dubois**, adjointe

– **Commune de Rombies** : **M. Guy Huart**, maire, et **Mme Agnès Dolez**, maire actuelle, **Mme Delphine Deqoker**, **Mme Murielle Gadomski**

– **Commune de Préseau** : **M. Jean-Pierre Spychala**, conseiller délégué à la politique éducative, **Mme Marlène Saint Aubert**, adjointe, **M. Samir Mékibès**, agent territorial, directeur Enfance/Jeunesse

– **Commune de Thivencelle** : **M. José Dubrulle**, maire, et **M. Alexis Labaeye**, directeur de l'école Hainaut-Baugnies

– Rencontre avec le **Comité départemental du Nord** : **M. Jean Cosleou**, président du CDOS Nord, et **M. Michael Calon**, agent de développement Handisport au Comité départemental Handisport du Nord

– **Commune de Léré** : **M. Sébastien Péradon**, directeur de l'école Camille-Boistard, **M. François Renaud**, maire de Léré, et **M. Pascal Viguié**, maire de Sury-près-Léré

– **Commune de Saint-Just** : **M. Stéphane Garcia**, maire de Saint-Just

– **Communes de Bailly et du Chesnay-Rocquencourt** : visite de l'école Guynemer